

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du vendredi 14 mai 2021, à 8 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra virtuellement, salle 02-101, le vendredi 14 mai 2021, à 8 h .

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mai 2021

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de commentaires des élus

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et commentaires du public

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de construction

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1218482001

Accorder un contrat à Les entreprises Ventec inc. pour la réalisation d'ouvrages paysagers dans 8 ruelles dans le cadre du programme des ruelles vertes 2021, au montant de 389 098,40 \$ / Autoriser une dépense totale de 516 617,14 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212101 - 2 soumissionnaires conformes (dossier 1218482001)

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1217972002

Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures 2021-2025 dans le cadre des projets du réaménagement des terrains de tennis et de basket-ball au parc Jacques-Viger et du projet d'implantation de volley-ball de plage au parc Saint-Patrick (dossier 1217972002)

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1218532002

Approuver la liste des projets retenus par l'arrondissement en vue de les soumettre au vote du public dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal (dossier 1218532002)

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Sylvie PARENT
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 12 mai 2021



Dossier # : 1218482001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , Section planification d'entretien préventif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ventec inc. pour des pour la réalisation d'ouvrages paysagers dans 8 ruelles dans le cadre du programme des ruelles vertes 2021, au montant de 389 098,40 \$ / Autoriser une dépense totale de 516 617,14 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public # 212101 – 2 soumissionnaires conformes.

D'autoriser une dépense totale de 516 617,14 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement paysager dans huit (8) ruelles;

D'accorder à Ventec inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 389 098,40\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 212 018;

D'autoriser une dépense de 38 909,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 88 608,90 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2021-05-12 14:34

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218482001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , Section planification d'entretien préventif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ventec inc. pour des pour la réalisation d'ouvrages paysagers dans 8 ruelles dans le cadre du programme des ruelles vertes 2021, au montant de 389 098,40 \$ / Autoriser une dépense totale de 516 617,14 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public # 212101 - 2 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2013, l'Arrondissement du Sud-Ouest invite ses citoyens à proposer des projets de verdissement des ruelles. Afin de faciliter les relations entre les services de la ville et les nombreux citoyens désirant présenter des projets, le Section de la transition écologique octroie un contrat au YMCA, qui mandate l'Éco-quartier du Sud-Ouest, pour assurer un accompagnement adéquat des comités de citoyens dans le développement de projets de ruelles vertes.

Les ruelles sont aménagées selon les propositions des comités de citoyens. Les projets de ruelles vertes visent à favoriser la participation du citoyen dans son milieu de vie. Ainsi, les demandeurs s'engagent à former un comité de quartier, à planter les végétaux et à entretenir les aménagements réalisés. Des "remue-méninges" sont organisés par l'Éco-quartier pour concevoir les projets et sont suivis de rencontres porte-à-porte visant à obtenir l'appui de la majorité des résidents au projet. L'Éco-quartier soumet par la suite les demandes à la Ville.

A l'aide d'une grille d'analyse, le comité de sélection retient les projets les plus significatifs présentés, soit ceux qui rencontrent les objectifs de verdissement et d'apaisement des milieux de vie identifiés par l'arrondissement. La Ville réalise les travaux d'excavation et de remplissage des fosses de plantation et les citoyens se chargent par la suite de faire la plantation avec la coordination de l'Éco-quartier.

Selon les ressources disponibles, la Ville peut confier une partie des travaux à ses divisions internes ou procéder par appel d'offres pour la réalisation des travaux. L'aménagement des ruelles en 2021 fait l'objet d'un appel d'offres pour l'ensemble des travaux de construction et d'aménagement. Les esquisses sont toujours celles des citoyens mais remaniées pour

fins de conformité des documents d'appel d'offres afin d'appliquer les normes de construction de la Ville de Montréal et assurer la pérennité des aménagements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

Ce contrat permettra de construire 8 ruelles vertes conçues en collaboration avec l'Éco-quartier et les citoyens des comités de quartier. Au total 700 m² de surfaces minérales seront excavés afin de faire place à la plantation d'une dizaine d'arbres et près de 2000 plantes vivaces et arbustes.

Dans tous les projets, les accès aux stationnements sont respectés et la fermeture de certains tronçons est endossée par tous les riverains du tronçon concerné. Les aménagements ont été conçus avec les idées des citoyens. Du mobilier et des jeux dessinés sur mesure apporteront une distinction aux ruelles vertes de cette année. Autre distinction, les plantes sélectionnées font partis d'un éventail d'espèces indigènes et pollinisatrices. Toutes les ruelles possèdent au moins un arbre planté. Dans un esprit de développement durable, toutes les eaux sont drainées vers les plates-bandes et le moins possible dirigées vers le réseau pluvial. Tous ces choix d'aménagement ajouteront à l'ambiance des tronçons verdis et ce, pour la qualité de vie du citoyen.

Les projets retenus en 2021 sont:

- A - Knox Ryde** (entre les rues Knox, Ryde, à l'ouest de Charlevoix)
- B - Sur le parc** (entre les rues Cardinal et Denonville, à l'ouest de Hadley)
- C - Jolibois** (entre les rues Jolicoeur et Dubois, à l'ouest de Hadley)
- D - Jaccourt** (entre les rues Jacques-Hertel et Biencourt, à l'ouest de Hadley)
- E - Lac-à-la-Loutre** (entre les rues Notre-Dame et Sainte-Madeleine, au Nord de Delinelle)
- F - Le Holy Cross** (entre les rues Briand et Hadley, au sud de Holy Cross)
- G - Jogues-Montmagny** (entre les rues Jogues et Montmagny, au nord de Allard)
- H - Trait d'U-nion** (entre les rues Eadie et Laurendeau, au nord de Emard)

JUSTIFICATION

Pour permettre la réalisation des travaux, l'appel d'offres 212101 a été lancé le 8 avril. La publication de l'appel d'offres pour les travaux de construction a été effectuée sur le site SÉAO du 8 au 26 avril 2021. Aucun addenda n'a été émis. 18 jours ont été alloués pour la période de soumission.

Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets de l'Arrondissement du Sud-Ouest. À l'expiration du délai de soumissions, sept (7) cahiers des charges ont été achetés et deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre.

Conformément aux plans et devis de la soumission 212101, Les entreprises Ventec inc. a déposé la plus basse soumission conforme, avec un écart de 25 % plus haut que l'estimation des coûts pour les travaux demandés (voir le tableau ci-bas).

Suite à l'évaluation des risques et l'analyse des impacts, il est recommandé d'octroyer le contrat conformément aux plans et devis de la soumission 212101, pour les travaux demandés aux entreprises Ventec inc. au montant soumis.

Les entreprises Ventec inc. est le premier soumissionnaire avec 389 098,40\$ avec taxes. Le deuxième soumissionnaire, Urbex Construction suit avec un écart de 3,59%. Même si l'écart entre le montant du plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation est de

25%, le bureau de projets décide d'aller de l'avant pour l'octroi du contrat. L'échéancier des ruelles vertes est très serré et doit respecter la période de plantation des citoyens qui débute en août prochain. L'écart de 25% est relié à la demande élevée du domaine de la construction ainsi qu'à celle des matériaux nécessaires pour la réalisation des ruelles vertes. L'an dernier, le coût de réalisation était 145\$/m² et cette année il a augmenté à 560 \$/m². Malgré les projets de plus petite envergure de cette année et la réduction de certains matériaux, cette inflation n'était pas imaginable. Vu la rapidité des travaux de l'an dernier, la durée des travaux a été ajustée à 70 jours au lieu de 90 jours.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Ventec inc.	389 098,40\$	38 909,84\$	428 008,24\$
Urbex construction inc.	403 075,68\$	40 307,57\$	443 383,25\$
Soumissionnaire 3			
Soumissionnaire 4			
Soumissionnaire 5			
Dernière estimation réalisée (\$)	311 125,92\$	31 112,59\$	342 238,51\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			85 769,73
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			15 375,01
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,59%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total avec incidence s'élève à 516 617,14 \$ (avec taxes) pour un montant net de taxe de 471 740,31 \$.

Le PDI pour l'année 2020 pour le programme de création des îlots de fraîcheurs - projet des ruelles vertes prévoyait 450 000 \$ quand la dépense totale prévue pour cette année est de 302 000 \$.

Le PDI pour ce même programme-projet en 2021 prévoit également 450 000 \$.

Ainsi, la dépense totale, nette de taxe, de 471 740,31\$ sera financée de la façon suivante:

- 437 000 \$ PDI 2021 programme de création des îlots de fraîcheurs - projet des ruelles vertes
- 34 740,31 \$ reports du PDI 2020 programme de création des îlots de fraîcheurs - projet des ruelles vertes

Contingences

Des contingences d'une valeur de 10% du contrat doivent être rajoutées afin de pallier les imprévus qu'un tel projet pourrait rencontrer, soit un montant de 38 909,84 \$ (taxes incluses).

Montant avec contingences : 428 008,24 \$ (taxes incluses)

Incidences

Total des incidences : 88 608,90 \$ (avec taxes)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'intégrant dans la transition écologique de l'arrondissement, les projets des ruelles vertes donnent l'occasion aux citoyens de participer au verdissement de lieux fortement minéralisés et sujets aux îlots de chaleur. La participation des citoyens renforce la cohésion sociale et favorise une appropriation de leur milieu de vie. Les projets des ruelles vertes s'inscrivent dans les orientations de la Politique de développement durable de l'Arrondissement, qui souhaite mettre de l'avant des projets de verdissement d'envergure et innovateur basés sur des principes de gestion écologique du milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, le chantier devra être remis à l'automne ou à l'an prochain. Déjà, une vingtaine de comités travaillent sur les ruelles vertes de 2022. Si les plantations sont retardées au printemps 2022, les échéanciers s'entrecoupent. Ceci a un impact direct sur la charge de travail des comités de ruelles vertes ainsi que des organisateurs d'Éco-quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les prix sur les Items de menuiserie, de pierre, de terre et d'arbre ont doublé par rapport l'an dernier. Bien que les projets sont de moindre envergure, que des efforts ont été mis pour réduire l'usage du bois et que l'estimation a été majoré de presque 20%, l'inflation est considérable. Deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre tandis que l'an dernier, ils étaient huit (8).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mise à jour du site Internet

- Publication sur les médias sociaux
- Distribution d'avis par la poste
- Impression de coroplast pour affichage sur les clôtures de chantier

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 7 juin 2021

Travaux : 21 juin 2021 au 6 septembre (70 jours de travaux incluant les vacances de la construction)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Mélanie BEAUDOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne AUBIN
Conseillère en planification, architecte
paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-03

Raynald MACHER-POITRAS
Chef de section - Transition écologique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1217972002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures (PISE) 2021-2025 dans le cadre des projets du réaménagement des terrains de tennis et de basket-ball au parc Jacques-Viger et du projet d'implantation de volley-ball de plage au parc Saint-Patrick et, désignation de la Cheffe de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de financement au PISE 2021-2025

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme des installations sportives extérieures (PISE);

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures 2021-2025, pour le projet du réaménagement des terrains de tennis et de basket-ball au parc Jacques-Viger et d'implantation de volley-ball de plage au parc Saint-Patrick;

De confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet et d'assumer les frais d'entretien;

De mandater la Cheffe de division du Bureau de projets pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour le projet cité en objet.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2021-05-13 09:57

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217972002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures (PISE) 2021-2025 dans le cadre des projets du réaménagement des terrains de tennis et de basket-ball au parc Jacques-Viger et du projet d'implantation de volley-ball de plage au parc Saint-Patrick et, désignation de la Cheffe de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de financement au PISE 2021-2025

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait son Plan directeur du sport et de plein air urbains. Basé sur plusieurs sources d'informations, le Plan directeur vise à nantir les multiples acteurs d'une connaissance sur l'état actuel du réseau montréalais et d'en extraire les enjeux afin de prendre les mesures concrètes pour y répondre. À cet effet, la mise en oeuvre d'un programme des installations sportives extérieures (PISE) est l'une des mesures permettant de répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, tel que constaté dans le Plan directeur du sport et du plein air urbains. Le PISE permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets d'immobilisations dans les parcs.

Les objectifs spécifiques du PISE sont multiples :

- la mise à niveau d'installations sportives existantes pour l'amélioration de l'offre de services ou maintien de l'actif;
 - l'aménagement de nouvelles installations sportives extérieures aux dimensions réglementaires, c'est-à-dire propices aux activités sportives fédérées;
 - l'aménagement d'installations sportives répondant aux besoins des sports émergents;
- l'aménagement d'espace pour la pratique libre, dont les plateaux sportifs aux dimensions non standards.

Pour la période 2021-2025, l'aide financière prévue au PISE est de 56,1 M \$, sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal.

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles. Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement doit adopter une résolution :

- autorisant le dépôt de la demande de soutien financier;
- confirmant l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;
- confirmant la participation financière de l'arrondissement au projet;
- assurant que l'arrondissement assumera les frais d'exploitation;
- autorisant une personne responsable à signer tout engagement relatif.

Le présent dossier décisionnel concerne donc de façon spécifique l'autorisation du dépôt d'une demande de financement au PISE 2021-2025 dans le cadre des projets du réaménagement des terrains de tennis et de basket-ball au parc Jacques-Viger ainsi que de l'aménagement d'un terrain de volleyball de plage au parc Saint-Patrick.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0409 - 2019-03-13 - Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029 (dossier 1184815002)

DESCRIPTION

La demande de financement concerne le réaménagement de deux parcs à vocations sportives.

Parc Jacques-Viger:

Situé dans le quartier Saint-Henri Ouest, il comprend des terrains de tennis et de basketball. L'objectif spécifique en lien avec le programme est la mise aux normes d'installations sportives répondant aux besoins du quartier et des environs. En effet, les installations sportives du parc Jacques-Viger sont devenues vétustes. Ils ne sont plus aux normes et ne répondent pas aux critères d'aménagement des terrains sportifs en matière de qualité d'installation, fière chandelle de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ce parc, de petite superficie, situé entre les rues Saint-Philippe et Saint-Ferdinand au nord de la rue Sainte-Émilie, contient deux terrains de tennis et un terrain de basket-ball datant maintenant de plusieurs années. Leur vétusté compromet présentement son utilisation.

Ce réaménagement est en cohérence avec les besoins du milieu, qui s'est approprié le parc au fil du temps, mais qui est délaissé récemment dû à sa condition. Ce parc doit retrouver sa vocation comme lieu de rassemblement sportif et animé et correspondre à l'identité du quartier.

Parc St-Patrick:

Situé dans le quartier Pointe St-Charles, sur la rue St-Patrick longeant le Canal de Lachine et la rue Wellington, ce parc de quartier offre un accès aux berges du Canal de Lachine et un îlot de fraîcheur pour les résidents du quartier. Autrefois vacant, il a été aménagé en 2015. Il comprend présentement une zone de détente et un espace de jeux libre ainsi qu'une zone vacante, non aménagée, en asphalte, qui fut jadis un stationnement. Cette zone asphaltée et non aménagée du parc offre un grand potentiel d'aménagement et d'agrandissement et de verdissement pour le parc.

Y aménager une aire de volley-ball de plage serait une première pour l'arrondissement et en cohérence avec les besoins de ce quartier en émergence. Ainsi le parc permettra d'offrir aux citoyens une belle variété d'activité et de devenir un lieu de rassemblement frais et attrayant.

JUSTIFICATION

L'offre sportive du quartier Saint-Henri est déjà à son minimum et peut tendre à être bonifiée selon le plan directeur des parcs de l'arrondissement du Sud-Ouest adopté en juin dernier. Il est donc nécessaire d'entretenir et de mettre à jour nos installations sportives du quartier afin de ne pas diminuer l'offre auprès des citoyens, mais plutôt d'augmenter sa qualité et sa disponibilité auprès de la clientèle. D'ailleurs, le parc Jacques-Viger est le seul parc de Saint-Henri qui comprend un terrain de basket-ball. Il est donc non négligeable de voir à sa pérennité et sa qualité de services.

Le réaménagement des berges du Canal de Lachine est un processus maintenant enclenché depuis plusieurs années afin de redonner l'accès aux citoyens aux berges et de bénéficier d'une zone de fraîcheur agréable et vivante. Selon le plan directeur de l'arrondissement du Sud-Ouest adopté en juin dernier, cette zone asphaltée et adjacente au présent parc Saint-Patrick a été nommée comme potentiel de verdissement pour le quartier et comme zone sportive pour les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière de la Ville Centre correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles dans le cadre du programme.

Les coûts admissibles sont:

- coûts liés à la réalisation des études techniques préalables à l'exécution des travaux;
- honoraires et frais de services professionnels reliés au projet de réalisation tels que les services requis de laboratoire, d'études et d'expertises, de planification, de surveillance des travaux et de contrôle de la qualité des matériaux;
- coûts des travaux, incluant les contingences tel que démolition, excavation et décontamination des sols, aménagement paysager;
- coûts de la fourniture et installation d'équipements techniques spécialisés et du mobilier;
- coûts en incidences du projet;
- coûts des communications publiques exigées par la Ville relativement au projet admissible;

L'arrondissement assume 20 % des coûts admissibles au programme ainsi que 100 % des coûts qui ne sont pas admissibles.

Les dépenses non admissibles sont:

- Les aires de pique-nique et de détente;
- Les sentiers et chemins d'accès;
- Les engagements ou contributions en nature;
- L'aménagement de stationnement;
- Les coûts de location d'immeubles et d'autres installations qui ne sont pas en incidences du projet;
- Les frais juridiques;

- Les frais usuels d'entretien et ceux liés à l'exploitation;
- Les dépassements de coûts;

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'obtention de cette subvention permettrait de rencontrer le plan d'action local de développement durable selon l'axe suivant:

AXE 3 – ASSURER L'ACCÈS À DES QUARTIERS DURABLES, À ÉCHELLE HUMAINE ET EN SANTÉ

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de cette décision pourrait mettre en péril l'obtention de cette subvention et le cas échéant, retarder l'aménagement des terrain de tennis et basketball pour des équipements qui sont rendus à des fins de vie utile. Ainsi que de bénéficier d'une nouvelle offre de service au parc St-Patrick.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication pour chaque parc sera élaboré en prévision des travaux à venir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les deux projets soumis seront travaillés en simultanément.

Planification- conception : automne 2021-hiver 2022

Octroi du contrat pour les travaux : printemps 2022

Réalisation des travaux : été 2022

Inauguration : automne 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François ARIANO-LORTIE, Le Sud-Ouest

Lecture :

Jean-François ARIANO-LORTIE, 28 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Corinne LAFORCE-LAVOIE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-28

Raynald MACHER-POITRAS
Chef de section - Transition écologique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1218532002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

Il est recommandé :

- d'approuver la liste des projets suivants sur le bulletin de vote dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal :
 - a. Espaces de drainage, de verdissement et d'accessibilité universelle (1wxyza)
 - b. Corridor écologique du grand Sud-Ouest (2s)
 - c. Jardins communautaires renouvelés pour Montréal (3d)
- de prendre en charge la mise en œuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote des citoyens;
- d'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2021-05-12 15:25

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218532002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Le budget participatif est un processus qui permet à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal.

Pour la première édition, la Ville a réservé 10 M\$ à son budget d'investissement pour réaliser des idées soumises par la population qui contribuent à la transition écologique et sociale.

C'est ainsi que du 17 novembre 2020 au 8 janvier 2021, la population a été invitée à soumettre des idées dans le cadre de la phase de collecte d'idées.

S'est amorcé, au début de 2021 et en collaboration avec des représentants de la société civile et des différentes unités de la Ville, un travail d'analyse en entonnoir, selon les étapes suivantes :

- *étape 1* : analyse de recevabilité basée sur les 5 principaux critères (contribuer à accélérer la transition écologique et sociale de Montréal, viser l'intérêt collectif, être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou une propriété de la Ville, représenté une dépense en investissement, pouvoir donner lieu à un projet d'envergure avec une valeur visée à terme entre 500 000 \$ et 3 000 000 \$).
- *étape 2* : priorisation, fusion, bonification et développement des idées réalisées par des comités de développement des idées en projets;
- *étape 3* : analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts par l'arrondissement concerné par le projet.

À la suite de l'approbation des projets par les instances décisionnelles concernées, la population pourra voter, dès juin 2021, pour les projets qu'elle souhaite voir se réaliser.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

À la suite de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire et de l'évaluation des coûts réalisés par l'arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour l'inscription sur le bulletin de vote citoyen :

Nom du projet	Valeur estimée en budget d'investissement	Impacts pressentis sur le budget de fonctionnement
<p>1 - Espaces de drainage, de verdissement et d'accessibilité universelle (1wxyza)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de nouveaux espaces de rétention des eaux dans le cadre de programmes de réfection routière. 	<p>240 000 \$ pour une intersection à 8 saillies (au minimum 30 000 \$ par saillie)</p>	<p>7 200 \$ (pour une intersection à 8 saillies)</p>
<p>2 - Corridor écologique du grand Sud-Ouest (2s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mise en valeur des ruelles vertes</u> : Plantation d'arbres et plantes mellifères sur les rues Allard et Jolicoeur, pôle de biodiversité aux intersections de Irwin et Vérendrye; • <u>Verdissement sur Irwin pour l'expérience des cyclistes</u> : Plantation d'arbres et plantes mellifères sur la rue Irwin, pôle de biodiversité aux intersections de Allard et Jolicoeur; • <u>Verdir de la Vérendrye</u> : Plantation du terre-plein central de la Vérendrye avec plantes mellifères, pôle de biodiversité aux intersections de Allard et Jolicoeur; • <u>Îlot de biodiversité</u> : Plantation de pochettes d'engrais verts et de plantes mellifères dans les parcs Metallo, Saint-John-de-Bosco, Saint-Jean-de-Bosco, Saint-Jean-de-Matha et parc Curé-Labelle. 	<p>1 977 650 \$</p>	<p>100 000 \$</p>
<p>3 - Des jardins communautaires renouvelés pour Montréal (3d)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonifications, rénovations et aménagements dans les six jardins communautaires du territoire du Sud-Ouest; • Aménagement d'un espace de jardin collectif dans Ville-Émard et bonifications de jardins collectifs, • Réparation de bacs d'agriculture urbaine (en libre-service et dans les ruelles vertes de tout le Sud-Ouest, incluant l'achat d'arbustes et de vivaces indigènes). 	<p>750 000 \$</p>	<p>75 000 \$</p>

JUSTIFICATION

Puisque l'unité d'affaires associée à chacun des projets soumis devra prendre en charge la mise en œuvre des projets lauréats (planification, la conception, la réalisation, le suivi du projet, etc.), mais également assumer tout impact que cela pourrait engendrer sur son budget de fonctionnement, il est essentiel que l'arrondissement donne un accord formel quant à l'inscription des projets qui le concernent sur le bulletin de vote citoyen.

Ces projets sont en cohérence avec la poursuite du Plan local de développement durable 2017-2020, le programme de Ruelles vertes et les travaux en cours pour l'élaboration du prochain Plan d'action local en transition écologique dont les axes prioritaires viseront, entre autres, le verdissement et la protection de la biodiversité et l'aménagement durable du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la première édition du Budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent à du budget d'investissement réservées au PDI corporatif. Pour tout projet priorisé à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la mise en œuvre du projet (ou de la portion du projet qui le concerne) se verra transférer la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'elle l'aura elle-même estimée et indiquée dans le présent dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets soumis au budget participatif doivent contribuer à accélérer la transition vers une société plus respectueuse de l'humain et de l'environnement grâce à la mise en place de nouvelles façons d'aménager la ville, de produire, de consommer et de vivre ensemble. Pour contribuer à cette transition écologique et sociale, les idées recueillies devaient répondre à l'un des 4 défis suivants :

- Lutter contre les changements climatiques et s'y adapter;
- Protéger la nature en ville;
- Produire et consommer autrement;
- Favoriser la solidarité, l'équité et l'inclusion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 : approbation par les instances des projets à soumettre au vote

- Juin 2021 : vote citoyen

- À la suite du vote : annonce des projets lauréats et mise en œuvre des projets (qui doivent amorcer leur planification ou réalisation dans les deux ans suivant le vote)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Brigitte GRANDMAISON, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Joelle FLUET
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-11

Raynald MACHER-POITRAS
Chef de section - Transition écologique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur d'arrondissement